



Pension compensatoire non versée par avocate(sur saisie arrêt)

Par **charlotte 362**, le **27/04/2013** à **18:02**

bonjour,rnone pension compensatoire vien de m'être attribuée en jugement a nouméa ou réside mon ex époux détaché policier au dom -tom ;voila trois mois la somme prévue est de 177.449 cfp non seulement erronée indiquée a 117.449 donc 60.000 cfp manquant sur l'ordre de virement du 18 avril envoyé par mon avocate sur place la bas aussi !! le fonctionnaire quand a lui est prélevé directement sur son salaire par un arret saisie a ma demande car la procédure dure depuis 8 ans !!que dois je faire pour obtenir enfin gain de cause , a qui dois je en référer en haut lieu et comment car mon avocate retarde l'échéance depuis plus de deux mois et trouve toujours un prétexte pour faire durer le plus souvent sans répondre a mes questions ;notement quand je lui réclame les sommes retards vu que la partie adverse est saisie depuis trois mois maintenant ,je lui réclame les échéances retards et elle fait le mort .il a été prévu par le jugement 177.449cfp par mois sur un an .je sais que les greffes ne versent que tous les trois mois mais elle doit me donner alors le cumul du retard non ?merci de votre réponse